

Département de la Creuse

Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID: 023-200067189-20241217-20241212-DE

2024/12/12

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2024 - Délibération n° 2024/12/12

<u>OBJET</u>: Budget principal et budgets annexes: autorisation d'engager, de liquider et de mandater le quart des crédits budgétaires d'investissement avant le vote du Budget primitif 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 10 décembre, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents: COTICHE Thierry – FAURE Josette – DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE-MALIVERT Annick – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc – MEYER Christian – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – DEPATUREAUX Gilles – ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine

<u>Etaient excusés</u>: BOUDEAU Philippe — PACAUD Patrick — ESCOUBEYROU Luc — RIGAUD Régis — FINI Alain — FLOIRAT Myriam — BENABDELMALEK Clément — LEGROS Jean-Bernard — DUGAY Jean-Pierre — POITOU Delphine — LEHERICY Joseph — CANFORA Carmine — TROUSSET Patrick — AUGUSTYNIAK Jérôme — DUGUET Pierre — PATAUD Annick — RICARD Jean-Michel

Pouvoirs:

- 1. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à Georges DESLOGES
- 2. M. ESCOUBEYROU Luc donne pouvoir à Régis PARAYRE
- 3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
- 4. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
- 5. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à Karine GARGUEL
- 6. M. BENABDELMALEK Clément donne pouvoir à Alain CALOMINE
- 7. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à Nicolas DERIEUX
- 8. M. TROUSSET Patrick donne pouvoir à Marc FERRAND
- 9. M. AUGUSTYNIAK Jérôme donne pouvoir à Michelle SUCHAUD
- 10. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à Thierry GAILLARD
- 11. Mme PATAUD Annick donne pouvoir à Sylvain GAUDY
- 12. M. RICARD Jean-Michel donne pouvoir à Josette FAURE

Suppléances: LACOUR Marie-Emilie

Secrétaire de séance : DERIEUX Nicolas

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants 57			
64	45				
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
57					

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

D : 022 200067180 20241217 20241212 DE

Vu l'article L1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifie par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, article 37,

Considérant que lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption du budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente par douzième de l'année.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitres et articles budgétaires d'exécution. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Pour permettre à la Communauté de communes de s'acquitter des factures en lien avec les différents projets en cours, il est proposé au membre du Conseil Communautaire d'autoriser l'ouverture de crédits d'investissement sur le budget principal et les budgets annexes telle que :

BP GENERAL	Crédit Ouvert BP 2024	Quart de Crédit Maximum 2025	Besoin de Financemen t voté	Commentaires
CHAP20	513 961,00 €	128 490,25 €	60 000,00 €	Etude énergétique bâtiments
CHAP204	364 016,00 €	91 004,00 €	90 000,00 €	Subventions aux associations, entreprises
CHAP21	655 080,00 €	163 770,00 €	100 000,00 €	Travaux sur bâtiments intercommunaux
TOTAL	1 533 057,00 €	383 264,25 €	250 000,00 €	

BP ZE	Crédit Ouvert BP 2024	Quart de Crédit Maximum 2025	Besoin de Financemen t voté	Commentaires
CHAP21	63 000,00 €	15 750,00 €	15 000,00 €	Aménagement de terrain
CHAP23	11 293,12 €	2 823,28 €	0,00€	*
TOTAL	74 293,12 €	18 573,28 €	15 000,00 €	The state of the s

BP Immobilier d'entreprise	Crédit Ouvert BP 2024	Quart de Crédit Maximum 2025	Besoin de Financemen t voté	Commentaires
CHAP21	49 000,00 €	12 250,00 €	12 000,00€	Travaux sur bâtiments
CHAP23	161 533,88 €	40 383,47 €	40 000,00 €	Démarrage SIAD
TOTAL	210 533,88 €	52 633,47 €	52 000,00 €	

Publié le

ID: 023-200067189-20241217-20241212-DE

BP CTDMA	Crédit Ouvert BP 2024	Quart de Crédit Maximum 2025	Besoin de Financemen t voté	Commentaires
CHAP20	23 002,00 €	5 750,50 €	5 700,00 €	Etude optimisation des tournées
CHAP21	292 455,00 €	73 113,75 €	70 000,00 €	Travaux quai déchetterie
TOTAL	315 457,00 €	78 864,25 €	75 700,00 €	

BP ENR	Crédit Ouvert BP 2024	Quart de Crédit Maximum 2025	Besoin de Financemen t voté	Commentaires
CHAP20	10 475,00 €	2 618,75 €	0,00 €	1
CHAP21	48 254,00 €	12 063,50 €	0,00€	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
CHAP23	10 000,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €	Démarrage travaux parking confluences
TOTAL	68 729,00 €	17 182,25 €	2 000,00 €	-

BP Station- service	Crédit Ouvert BP 2024	Quart de Crédit Maximum 2025	Besoin de Financemen t voté	Commentaires
CHAP21	11 200,50 €	2 800,13 €	0,00€	- ai
TOTAL	11 200,50 €	2 800,13 €	0,00€	

A l'unanimité pour chacun des budgets, après avoir entendu ces exposés et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à engager liquider et mandater jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 les dépenses d'investissement concernées dans la limite du quart des crédits inscrits à la section des budgets 2024 tel que détaillé ci-avant ;
- dit que les crédits retenus seront reportés en sections d'investissements des budgets prévisionnels 2025 du budget général et des budgets annexes concernés ;
- autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits, Au registre suivant les signatures.

Le President

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Sylvain GAUDY.